

DIPLOME NATIONAL DU BREVET

Aide-mémoire

Pour les candidats scolaires, l'obtention du diplôme national du brevet (DNB) est liée à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et aux résultats obtenus aux épreuves d'un examen terminal.

La maîtrise du socle commun

La maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture s'appuie sur l'appréciation du niveau atteint dans chacune des quatre composantes du premier domaine :

- comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit ;
- comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère et, le cas échéant, une langue régionale ;
- comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques ;
- comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps ;

et dans chacun des quatre autres domaines :

- les méthodes et outils pour apprendre ;
- la formation de la personne et du citoyen ;
- les systèmes naturels et les systèmes techniques ;
- les représentations du monde et l'activité humaine.

Ces différents éléments sont évalués selon une échelle à quatre niveaux : maîtrise insuffisante, maîtrise fragile, maîtrise satisfaisante et très bonne maîtrise. Le positionnement sur cette échelle s'effectue au fil des évaluations menées au long du cycle 4 par les enseignants.

Les épreuves de l'examen terminal

Pour les candidats scolaires, l'examen comporte trois épreuves obligatoires :

- une **épreuve orale** qui porte sur un des projets menés par le candidat pendant le cycle 4 dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires, ou sur un des parcours éducatifs ;
- une **épreuve écrite qui porte sur les programmes de mathématiques, physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie** (ou leurs équivalents pour la série professionnelle) ;
- une **épreuve écrite qui porte sur les programmes de français, histoire et géographie et enseignement moral et civique.**

L'attribution du diplôme

Le décompte des points prend en compte deux éléments pour un total de 800 points.

Premier élément : le niveau de maîtrise des composantes du socle commun de connaissances, de compétences et de culture (sur 400 points)

Pour chacun des huit éléments du socle commun pris en compte, le candidat obtient :

- 10 points pour le niveau « maîtrise insuffisante »,
- 25 points pour le niveau « maîtrise fragile »,
- 40 points pour le niveau « maîtrise satisfaisante »,
- 50 points pour le niveau « très bonne maîtrise ».

Deuxième élément : les résultats obtenus aux épreuves de l'examen (sur 400 points)

Chacune des épreuves de l'examen est évaluée sur 50 ou 100 points.

Epreuves écrites sur 300 points

Français : 100 points

Mathématiques : 100 points

Histoire-Géographie-EMC : 50 points

Sciences Physiques/Siènces de la Vie et de la Terre/Technologie : 50 points

Epreuve orale sur 100 points

(Enseignements Pratiques Interdisciplinaires ou parcours)

Les élèves ayant suivi un **enseignement de complément** bénéficient en outre de :

- 10 points si les objectifs d'apprentissage du cycle 4 sont atteints ;
- 20 points si ces objectifs sont dépassés.

Le diplôme national du brevet est attribué quand le total des points est supérieur ou égal à 350.

Des mentions sont octroyées :

- « assez bien » si le total des points est au moins égal à 480 ;
- « bien » si ce total est au moins égal à 560 ;
- « très bien » si ce total est au moins égal à 640.

EN 3^e, UN BREVET ÉQUILIBRÉ ET CLARIFIÉ

À la fin de son année de 3^e, une étape importante de sa scolarité attend votre enfant : **le diplôme national du brevet**.

Cette année, le brevet est **renforcé**.

Les **5 épreuves** qui ont lieu à la fin du mois de juin **comptent autant** que l'évaluation des acquis des élèves prévus par le socle.

L'ÉVALUATION DU SOCLE

400 POINTS

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, c'est **ce que votre enfant doit savoir à la fin de sa scolarité obligatoire** (à l'âge de 16 ans).

À la fin de l'année, les professeurs évaluent les acquis des élèves prévus par le socle. Ils utilisent les **4 appréciations** suivantes qui correspondent chacune à un nombre de points. C'est leur addition qui donne le résultat de votre enfant à l'évaluation.

MAÎTRISE INSUFFISANTE → 10 points

MAÎTRISE FRAGILE → 25 points

MAÎTRISE SATISFAISANTE → 40 points

TRÈS BONNE MAÎTRISE → 50 points

EN OPTION Des enseignements facultatifs (latin, grec, langues régionales...) peuvent permettre d'obtenir jusqu'à **20 points supplémentaires**.

LES ÉPREUVES FINALES

400 POINTS



ÉPREUVE 2

MATHÉMATIQUES

Exercices, dont certains assortis de tableaux ou de schémas, et un exercice d'informatique.

2 h

écrit

100 POINTS

ÉPREUVE 1

FRANÇAIS

Explication d'un extrait de texte littéraire
+ dictée + grammaire + exercice de réécriture et rédaction.

3 h

écrit

100 POINTS

ÉPREUVE 3

HISTOIRE GÉOGRAPHIE ET ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Analyse de documents et de cartes...

2 h

écrit

50 POINTS

ÉPREUVE 4

SCIENCES

Physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie (2 épreuves sur les 3).

1 h

écrit

50 POINTS

ÉPREUVE 5

ORAL

Chaque élève présente un projet mené en histoire des arts ou dans le cadre d'un EPI ou de l'un des parcours éducatifs. L'exposé est suivi d'un entretien.

15 min.

oral individuel

100 POINTS

ou

25 min.

oral collectif

100 POINTS



L'ÉLÈVE EST REÇU

S'IL OBTIENT 400 POINTS SUR 800

+ DE **480** POINTS
MENTION
ASSEZ BIEN

+ DE **560** POINTS
MENTION
BIEN

+ DE **640** POINTS
MENTION
TRÈS BIEN

LES ÉTAPES DU BREVET

**à partir de
novembre**

Les élèves de 3^e
des établissements
publics et privés
sous contrat sont
inscrits au brevet par
l'intermédiaire des chefs
d'établissement

**dès
avril**

Épreuve
orale

**fin
juin**

Épreuves
écrites

**début
juillet**

Résultats
du brevet

**septembre
octobre**

Remise du diplôme
du brevet dans
le cadre d'une
cérémonie
républicaine

DEVOIRS FAITS

Pendant toute l'année de 3^e,
DEVOIRS FAITS accompagne
les élèves volontaires dans leur
préparation au diplôme national
du brevet.

Toutes les énergies sont
mobilisées au service de
la réussite de tous les élèves !

Tous les élèves en
situation de **handicap**
peuvent bénéficier
d'aménagements
pour passer les
examens.

2 séries sont proposées :
la série générale et la série
professionnelle.

À noter : seuls les sujets des
épreuves écrites finales sont
différents.

POUR L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE